

**COMMUNE DE GRIGNON**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 mai 2014**

**Le 12 mai 2014**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARON, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : BLANC Lina – BUSALB Corinne – CARON Stéphanie – CHAPPE Corinne – CHAVANE Pauline – CHAZELAS Pierre - CHRISTIN Gilles – CREMONE Ginette – DAL MOLIN Sylvie – HUGARD Thierry – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient excusés* : BRUNOD Dominique – DUCHINI Pierre

Secrétaire de Séance : DAL MOLIN Sylvie

Présent : 17

Votants : 17

L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2014 est repoussée au prochain conseil municipal

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Vote de la subvention au Comité des Œuvres Sociales Intercommunales : Accord à l'unanimité.

**1. Réformes des rythmes scolaires :**

Françoise MARCHAND dit qu'à ce jour la Commune refuse la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, considérant que les compensations financières de l'Etat sont insuffisantes et qu'elle sonne la fin de l'éducation Nationale compte tenu des disparités entre communes. Pour ces raisons GRIGNON a décidé d'intégrer le collectif savoyard des communes qui refusent la réforme et qui sont une petite centaine aujourd'hui.

Elle rappelle que dans le Rhône un recours contentieux a été engagé.

La commune a jusqu'au 6 juin pour donner ses choix à l'inspection d'académie, dans l'intervalle le collectif savoyard aura rencontré le Préfet.

François RIEU rappelle que sous l'ancien mandat des scénarios avaient été esquissés, même si aucun n'avait encore été finalisé compte tenu de la position de l'ancien conseil. Mais il est personnellement pour la mise en œuvre de cette réforme car il est du rôle des élus d'appliquer la loi, par contre il partage la vision du collectif concernant les conséquences financières et la perte d'universalité de l'éducation nationale ( mais ça ce n'est pas nouveau compte tenu de la disparité de richesse des Communes). C'est pourquoi les élus doivent faire pression pour obtenir des compensations financières.

Françoise MARCHAND rappelle qu'il ne s'agit pas d'une loi mais d'un décret et qu'il convient d'attendre le bilan de la visite avec le Préfet.

Thierry HUGARD voudrait que la réforme intègre les conséquences pour les associations et club sportif ou d'animation ainsi que sur la gestion des salles.

Françoise MARCHAND regrette que l'Etat n'ait jamais envisagé dans sa réforme la réduction des vacances d'été.

**2. Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Etudes et Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex**

Madame le Maire rappelle qu'une première désignation a été fait en séance du conseil municipal du 07 avril 2014. Mais il nous manque un titulaire. La commune doit être représentée par 2 titulaires et 1 suppléant

Ginette CREMONE est candidate.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal, **DESIGNE**

**TITULAIRES :**

- BLANC Lina née le 13 janvier 1960 - domiciliée 44 route de Saint Guérin – 73200 GRIGNON ( 14 Pour – 3 Abstentions )
- CREMONE Ginette née le 18 février 1955 - domiciliée 511 RD 925 – 73200 GRIGNON (Unanimité)

**SUPPLEANT**

- KARST Bruno né le 19 avril 1943 - domicilié 664 rue Louis Berthet (Unanimité)

- **DIT** que toute désignation antérieure au SIERSS est annulée

**3. Renouvellement adhésion service prévention du CDGFPT :**

Monsieur Bruno KARST adjoint délégué au personnel rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le CDGFPT de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier moyennant un cout forfaitaire modique d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il indique que la convention a expiré le 31 Décembre 2013. Il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014

**4. Garantie d'emprunt OPAC Bâtiment de la Treille :**

Vu la demande formulée par l'OPAC DE LA SAVOIE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 8148 en annexe signé entre l'OPAC de la SAVOIE, ci-après l'emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : DECIDE

**Article 1 :** L'assemblée délibérante du Conseil municipal de GRIGNON accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 8148 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ,

Souscrit par l'OPAC de LA SAVOIE auprès de la CDC selon les caractéristiques financières du prêt des aux charges et conditions du contrat en annexe.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement des celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

**5. Subvention Classe découverte (Association la Grignolaine) et COSI (Actions Sociale Intercommunales)**

Considérant les crédits ouverts au B.P. 2014 d'un montant de 25 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

- Association la Grignolaine pour financement de la Classe de mer : 3 588 €
- COSI : 5 443.20 €

**6. Jury d'assises :**

A la demande du président de la cours d'appel de CHAMBERY il est procédé au tirage au sort sur la liste électorale de 6 personnes susceptibles d'être retenues sur la liste des jurés d'assises pour l'année 2015.

Le tirage au sort effectué en séance donne le résultat suivant :

GAVET Catherine née JACQMIN

BILLET Patrick

POMMAT Chantal née GAGNERE

LEONARD Esther née DAUREILLE

RUFFIER Olivia

BONNIERE Virginie

Ces personnes recevront un questionnaire à remplir et les instructions pour la suite de la procédure.

**7. Modification commissions et délégués au SIVU SCOT :**

Dans la continuité du renouvellement du Conseil Municipal, il a été procédé en conseil municipal du 07 Avril 2014 à l'élection des nouveaux délégués pour représenter la Commune au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale auxquelles la commune adhère et notamment à ARLYSERE et au SIVU SCOT.

Monsieur Gilles CHRISTIN a souhaité se retirer de ces deux groupements où la commune est représentée par 3 titulaires et 3 suppléants.

Vu le CGCT et après avoir procédé aux opérations de vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE**

Madame	<b>NICASTRO</b>	<b>Marie</b>	<b>Titulaire</b>
Monsieur	<b>DUCHINI</b>	<b>Pierre</b>	<b>Titulaire</b>
Madame	<b>PETIT</b>	<b>Brigitte</b>	<b>Titulaire</b>
Madame	<b>CARON</b>	<b>Stéphanie</b>	<b>Suppléante</b>
Monsieur	<b>KARST</b>	<b>Bruno</b>	<b>Suppléant</b>
Madame	<b>MARCHAND</b>	<b>Françoise</b>	<b>Suppléante</b>

- **DIT** que toute désignation antérieure à ARLYSERE et au SIVU SCOT sont annulées

## **8. Questions diverses**

François RIEU rappelle qu'il souhaiterait avoir communication des comptes rendus de commissions ou des municipalités, ou tout au moins avoir l'information en Conseil Municipal par les adjoints et le Maire, notamment dans le cadre de délégation.

Stéphanie CARON dit que les décisions des commissions seront diffusées en municipalité plénière quant à la commission des finances elle sera bientôt réunie.

Pierre CHAZELAS dit qu'il ne peut y avoir deux poids/ deux mesures et qu'il est du devoir des élus de retranscrire les décisions prises.

Stéphanie CARON rappelle que ce débat a déjà eu lieu qu'elle a d'ailleurs fait un mail pour préciser les choses et qu'il convient de laisser un peu de temps à la nouvelle municipalité

Pierre CHAZELAS souhaite redire que les 41 % de grignolains ayant voté pour l'équipe sortante comme les autres, doivent avoir l'information, et le bilan des choses faites pendant le mois notamment dans un souci de transparence

Stéphanie CARON reste ouverte pour rediscuter de tout cela dans quelques semaines ou quelques mois.

Pierre CHAZELAS veut se renseigner sur la légalité de la « méthode », car il convient d'être « clair et transparent » afin d'éviter la sensation de « chape de plomb ».

François RIEU regrette de ne pas avoir d'information notamment sur le bail qui doit être signé avec les médecins par exemple.

Stéphanie CARON entend leur souhait mais redit que pour l'instant ce sera leur façon de travailler.

Bruno KARST confirme que les membres de la commission des finances sont en formation.

Corinne BUSALB demande si le SIARA s'est réuni.

Gilles CHRISTIN fait rapidement le compte rendu de la réunion au cours de laquelle Monsieur BURNIER (Albertville) a été élu président.

Denis ROCIPON dit quant à lui être allé à la première réunion du SICSA qui a renouvelé André VAIRETTO à sa présidence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H 26.

Prochain Conseil Municipal le 02 juin à 18 h 30